

L'aliénation parentale - Article de la revue « Lien Social »

Dans le numéro 739 du 3 février 2005, la revue Lien Social, publiait un article sur le syndrome d'aliénation parentale. Cet article fait référence à une présentation du professeur Hubert Van Gijseghem fait au cours d'un colloque organisée à Paris le 21 octobre 2004 par la Revue juridique d'action sociale.

« Le syndrome d'aliénation parentale »

Dans les trois quarts des cas, les parents séparés maintiennent, chacun de leur côté, une bonne relation avec les enfants qu'ils ont eu ensemble. Pour une petite partie, donc, cela se passe mal, voire très mal. Un concept apporte depuis une vingtaine d'années un éclairage sur ces situations conflictuelles : un parent aliénant dévalorise l'autre parent qui devient aliéné. L'enfant devient l'otage de ce conflit. Ce phénomène est appelé par ceux qui l'ont identifié le Syndrome d'aliénation parentale. Une théorie toutefois controversée et qui alimente une polémique.

Explications

François est un adolescent de 15 ans. Cela fait trois années de suite qu'il ne peut terminer son année, sans être rejeté par les enseignants ou exclu de l'établissement. C'est que dans ses relations avec les adultes, il peut se montrer tout autant fin et sensible, qu'insultant et méprisant. Cette violence qui le taraude a certainement à voir avec son vécu familial. François aime un père et une mère qui, après 18 années de vie commune, se sont séparés dans la haine et le conflit. Les propos que chacun tient à l'égard de l'autre, en présence de l'enfant, sont empreints d'une brutalité et d'une exaltation vindicative toujours impressionnantes pour qui la découvre la première fois. François doit en être sûr au tréfonds de lui : il doit choisir un camp. Mais il n'y arrive pas. Alors, devant sa mère, il parle de son père en des termes particulièrement agressifs et grossiers (affichant ainsi sa loyauté envers elle). Mais il peut tout autant se retourner contre sa mère qu'il insulte et traite plus bas que terre (affichant ainsi sa loyauté envers son père). Aux adultes qui passent à sa portée, dans les périodes où l'angoisse l'étreint, il adresse ses bouffées de violence. Les travailleurs sociaux connaissent bien ces situations où l'enfant est partagé entre ses parents qu'il aimerait pouvoir aimer tous les deux, sans se sentir coupable d'en trahir un. Cela ne se passe pas uniquement dans des séparations conflictuelles du couple parental. Cela peut tout aussi bien surgir dans des familles encore unies où l'un des parents développe une relation captative, fusionnelle ou exclusive avec l'enfant. Mais cela peut aussi survenir en placement familial, quand l'enfant se sent partagé entre sa famille naturelle et sa famille d'accueil. Cette réalité est source de beaucoup de souffrance chez l'enfant et peut contribuer à construire chez lui une personnalité perturbée, dont les effets sont visibles dans le présent mais pourront perdurer longtemps. Confrontés à cette problématique, les professionnels ne disposèrent pas pendant longtemps de modèle théorique leur permettant de réfléchir à l'émergence, à l'évolution et aux conséquences de ce mécanisme. C'est en 1985, qu'un psychiatre nord-américain, Richard Gardner, crée le concept de Syndrome d'aliénation parentale ^[1]. Depuis son émergence, cette théorie a fait couler beaucoup d'encre. Hubert Van Gijseghem était à Paris le 21 octobre 2004, invité par la Revue juridique d'action sociale pour la présenter lors d'un colloque.

Qu'est-ce que l'aliénation parentale ?

L'orateur n'a cessé, tout au long de son intervention, de multiplier les précautions, conscient du risque de déformation ou de manipulation que ses propos pouvaient occasionner. Il a commencé par écarter ce qui ne relevait pas de l'aliénation parentale. Un enfant qui nourrit un ressentiment à l'encontre d'un parent en raison de la cruauté, du délaissement ou du comportement délictueux ou criminel que celui-ci a déployé à son égard n'a pas une attitude particulièrement déviante, sa rancune pouvant alors s'avérer tout à fait justifiée. On ne commence à évoquer chez lui une aliénation inappropriée qu'à partir du moment où il y a rejet de façon manifestement injustifiée et déraisonnable d'un parent, alors même que celui-ci manifeste objectivement un potentiel de compétence et d'attachement adéquat. Hubert Van Gijseghem s'est ensuite attaché à relativiser ce fonctionnement qu'on pourrait avoir tendance à considérer comme fréquent dans les situations de séparations parentales. À partir d'une étude qu'il a réalisée au Québec, portant sur 300 dossiers judiciaires de rupture du lien conjugal où se trouvaient impliqués des enfants âgés de 0 à 12 ans, il a pu établir que, dans 82,5 % des cas (issus donc de cet échantillon particulier), il y avait entente entre les parents. Sur les 17,5 % qui justifiaient alors d'un

arbitrage par le juge, seuls 6,5 % des couples séparés continuèrent à bloquer en bout de procédure, dans leur démarche pour harmoniser la prise en charge des enfants. L'immense majorité des adultes s'accordent donc bien après leur séparation, quant aux modalités relationnelles avec leurs enfants. Il n'en reste pas moins que même s'ils sont minoritaires, pour un certain nombre d'enfants, l'éloignement d'avec l'un de ses parents est le produit d'un mécanisme d'aliénation pathologique dont les modalités ont pu être étudiées.

Pour Richard Gardner, ce mécanisme prend la forme d'un dénigrement dont l'origine est à rechercher tant du côté d'un lavage de cerveau plus ou moins subtil opéré par l'autre parent que du côté des contributions personnelles de l'enfant lui-même. Cette définition a très vite trouvé ses limites du fait de son manque de rigueur scientifique : elle mélangeait l'identification à la fois du trouble et de ses causes. Deux autres chercheurs ont alors proposé une approche plus respectueuse des règles en vigueur. C'est d'abord J.B. Kelly qui focalisa la difficulté sur l'enfant qui exprime librement et de façon persistante des sentiments et des croyances déraisonnables (rage, haine, rejet, crainte...) envers un parent, qui sont significativement disproportionnées par rapport à l'expérience qu'il a vécue auprès de celui-ci. C'est ensuite Douglas Darnall qui se tourne plutôt vers le parent accusé de présenter toute une constellation de comportements dont il peut résulter des perturbations dans la relation entre son enfant et l'autre parent. Que le trouble soit défini comme provenant d'abord du parent ou d'abord de l'enfant, il n'en reste pas moins qu'il y a trouble. Identifier des comportements relevant de la dysparentalité n'est pas chose nouvelle. Les professionnels de la protection de l'enfance sont confrontés en permanence à de tels dysfonctionnements. Mais l'élaboration scientifique de pathologies clairement identifiées est encore bien controversée. Sauf peut-être, en ce qui concerne le syndrome de Munchausen par procuration que l'on pense être à l'origine d'un certain nombre de morts subites du nourrisson. Dans ce cas de figure, la mère fabrique ou exagère des problèmes mentaux ou physiques de son enfant, dans le but d'obtenir une attention et un intérêt, qu'elle pense ne pas pouvoir obtenir par un autre moyen. De fait, médecins et spécialistes mais aussi l'entourage vont l'investir autour de la question de l'état de santé de son enfant. Pour ce qui concerne le concept d'aliénation parentale, son émergence très récente ne constitue pas un hasard.

Pourquoi aujourd'hui ?

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les litiges en matière de garde d'enfant sont en très nette augmentation. À cela, plusieurs raisons. La première d'entre elles est à rechercher du côté de l'explosion du nombre des divorces. Limités à 10 % en 1950, ils ont atteint en Amérique du Nord le taux de 50 %. Puis, vient le contrecoup des progrès obtenus en matière d'égalité homme femme. Ce qui fut longtemps considéré comme la chasse gardée des mères, a commencé à être revendiqué par les pères. La philosophie de « l'âge tendre » qui s'appuyait sur l'idée dominante que tant qu'il était petit, l'enfant avait surtout besoin d'une présence maternelle, a volé en éclat. On s'est mis à parler de figure maternante et à se rendre compte que les papas pouvaient être d'aussi bonnes mamans que les mamans elles-mêmes ! La revendication des hommes à vouloir réinvestir leur rôle parental a coïncidé avec celle des femmes exigeant leur place sur le marché du travail et refusant de se laisser résumer à la seule fonction maternelle. Un nouveau paradigme s'est alors imposé celui de « l'intérêt de l'enfant », les instances judiciaires étant tentées, en cas de séparation parentale, à accorder le droit de garde au (seul) parent le plus compétent. Répercussion de cette nouvelle égalité des deux parents face à l'éducation potentielle de leur enfant, est apparue le concept de « garde partagée ». L'idée novatrice de cette nouvelle pratique, ce fut l'obligation faite aux deux parents d'avoir à communiquer et à coopérer au regard de leurs responsabilités parentales. La majorité des couples parentaux réussissant à se séparer sans trop de dégâts, ils purent s'entendre avec plus ou moins de bonheur. Mais, il était difficile d'imaginer que ceux qui vivaient de graves différends allaient pouvoir les dépasser, une telle attente supposant qu'ils étaient en capacité d'agir de façon rationnelle à ce moment de leur vie. Conséquence de toutes ces évolutions : les pères qui, pendant longtemps, se contentaient d'un week-end sur deux quand ils ne prenaient pas une distance dramatique avec leur progéniture, furent de plus en plus nombreux à se poser en concurrents sérieux des mères quant à l'éducation au quotidien de leurs enfants, l'enfant étant finalement placé entre le marteau et l'enclume, terrain fortement miné pour lui et favorable à un processus d'aliénation.

Les sources de l'aliénation

Dans la plupart des cas, l'aliénation est la combinaison d'un ensemble de facteurs dont on peut identifier les trois principaux : l'enfant, le parent aliénant et le système judiciaire. L'enfant tout d'abord donc. Il peut être étonnant de le placer ainsi en situation d'acteur et pas seulement de victime passive. Cela

s'explique très bien. Car il peut se montrer très ébranlé par la séparation. La seule façon qu'il a alors de résoudre le conflit de loyauté auquel il est confronté et de se libérer de l'angoisse qui l'envahit face à un choix impossible est d'opérer un clivage entre le bon et le mauvais parent. Il peut aussi se solidariser avec une mère (ou un père) en grande souffrance avec qui il vit, et chercher à l'alimenter narcissiquement, en lui assurant que c'est bien elle (ou lui) qui a sa préférence. Il peut, enfin, dans un désir magique de réunification attiser le conflit entre ses deux parents, en imaginant qu'à défaut de les réunir dans l'amour, il peut les contraindre à se parler, même si c'est au travers des disputes. Le profil de l'enfant qui agit ainsi renvoie à certaines caractéristiques : fort degré de suggestibilité, attachement maternel fusionnel, préférence ancrée depuis longtemps pour un parent, problèmes de comportement antérieurs etc. Second facteur favorisant le processus d'aliénation, le comportement du parent aliénant. Même si l'on ne peut écarter des manœuvres perverses ou malveillantes de sa part, la plupart du temps, son comportement est lié à sa propre inquiétude et à la culpabilité dont il ne peut se débarrasser qu'en projetant tous les torts sur son ex-conjoint. Cela intervient notamment quand l'enfant exprime à sa façon sa souffrance : si celui-ci va mal, ce n'est pas inhérent à la séparation, mais sans aucun doute, à cause de l'ex-conjoint qui devient le seul responsable de ce mal-être. Et puis, se manifeste là comme ailleurs l'effet Pygmalion identifié par Rosenthal : la force exercée par la croyance en la réalisation d'une prédiction va influencer sa réalisation. Dit autrement, on trouve toujours ce qu'on veut trouver, ne serait-ce qu'en se focalisant sur les détails qui viennent confirmer ce qu'on recherche et en évacuant les indices qui l'infirmement. À force de vouloir trouver dans les comportements de son ex-conjoint des dimensions nuisibles à l'enfant, on les trouvera inévitablement, surtout quand l'enfant est scruté et interrogé à son retour de visite et qu'on se fixe d'une manière disproportionnée sur des détails qu'on ne remarquait guère auparavant. Le troisième facteur évoqué par Hubert Van Gijseghem est très spécifique à l'Amérique du Nord. Il concerne la dimension très procédurale d'une société qui comporte un avocat pour 275 habitants (contre un pour 1600 en Europe et un pour 7500 au Japon), la prolongation déraisonnable des procédures constituant aussi un gagne-pain pour les professionnels.

Le processus d'aliénation

Il existe de multiples attitudes qui permettent de décrédibiliser l'autre parent. Hubert Van Gijseghem en a fait un inventaire à la Prévert qui est loin d'être exhaustif : l'étiqueter péjorativement (« l'imbécile », « la sorcière »...), insister sur ses seuls traits négatifs ou mettre en évidence ses failles, juger de ses comportements en les tirant de leur contexte, amplifier ses comportements (il boit une bière = « c'est un alcoolique »), minimiser ou dénier son implication dans des moments de bonheur passés, encourager l'enfant à l'exploiter, c'est-à-dire à exiger de sa part de l'argent, des objets de valeur, soutenir l'enfant lorsque celui-ci se plaint de lui, téléphoner à l'enfant quand celui-ci est en visite chez lui et le culpabiliser (« comme tu me manques ! »), organiser un événement (fête avec les camarades, journée dans un parc d'attraction,...) qui se déroule sur le temps de visite de l'autre parent. Mais aussi : refuser de passer les communications téléphoniques, intercepter le courrier et les paquets envoyés aux enfants, présenter le nouveau conjoint aux enfants comme leur nouvelle mère ou leur nouveau père, parler d'une manière désobligeante du nouveau conjoint de l'autre parent, refuser d'informer l'autre parent au sujet des activités dans lesquelles les enfants sont impliqués (rencontres sportives, représentations théâtrales, activités scolaires,...), empêcher l'autre parent d'avoir accès aux dossiers scolaire et/ou médical des enfants, « oublier » de prévenir l'autre parent des rendez-vous importants (dentiste, médecin, psychologue,...), raconter aux enfants que les vêtements que l'autre parent leur a achetés sont laids et leur interdire de les porter, reprocher à l'autre parent la mauvaise conduite des enfants, menacer de punir les enfants s'ils appellent, écrivent ou essaient de contacter l'autre parent de n'importe quelle façon. Qu'elles soient évidentes ou subtiles, ces attitudes minent la place de l'autre parent au point de le rendre haïssable. Mais, elles plongent aussi et surtout l'enfant dans une souffrance extrême, avec au moins deux conséquences dommageables. L'obligation tout d'abord d'avoir à cliver le couple parental en reniant l'une de ses racines, avec à la clé un risque de problème d'identité. Une abolition ensuite, de la différence intergénérationnelle : l'enfant étant mêlé à une dispute d'adultes et étant finalement placé en position arbitrale, il peut y avoir une prise de pouvoir de sa part sur ses deux parents.

Comment en sortir ?

Entre ne rien faire et ordonner une mesure extrême de justice aboutissant à un changement de résidence pour l'enfant, avec suspension provisoire des contacts avec le parent aliénant, il y a toute une palette de remèdes disponibles. Hubert Van Gijseghem réaffirme le rôle incontournable de la médiation familiale qui tente de situer d'emblée les relations des ex-conjoints sur le terrain de la négociation. Pourrait lui être adjointe une prévention spécifique en direction des enfants, visant à renforcer chez eux le sentiment d'avoir droit à leurs deux parents. Il est par ailleurs essentiel que la justice joue son rôle, en

rappelant la loi et en imposant l'application du droit de visite. On évoque facilement en la matière l'écoute et le respect de la parole de l'enfant. Mais, si le parent aliéné est compétent, sa fréquentation fait partie de sa condition d'enfant, au même titre que l'école ou le médecin pour lesquels on ne demande guère son avis et on ne s'intéresse pas beaucoup plus à son désir. L'expérience montre d'ailleurs que ses réticences affichées étant souvent une manœuvre de loyauté à l'égard du parent gardien, l'enfant retrouve plus ou moins rapidement une relation affectueuse quand il se retrouve auprès de l'autre parent. Celui qu'il faut chercher à faire changer, c'est bien l'enfant. Une thérapie peut à cet effet être aidante. Mais elle ne peut avoir quelque chance de succès qu'à condition de mettre un terme à la pression permanente du parent aliénant. Dans des cas extrêmement graves, le retrait de l'enfant et son accueil en un lieu neutre comme une famille d'accueil ou l'attribution de la résidence chez l'autre parent peut constituer une solution. Du côté du parent aliénant, Hubert Van Gijseghem se montre bien pessimiste : engagé dans un processus irrationnel, aucune argumentation ne viendra le convaincre. Il est dans la même situation que le membre d'une secte qu'il est très difficile d'extirper de ses convictions fanatiques, intolérantes et doctrinaires. Seule l'application de la loi peut tenter de lui imposer sinon raison, du moins la décision de justice. Du côté du parent aliéné, toute une série de comportements sont préconisés : composer avec le sentiment réel de l'enfant, en refusant d'argumenter et de répondre à ses attaques, contourner les difficultés, ne pas lui dire qu'il a été manipulé, ne jamais lui dire qu'il a tort, recentrer les relations sur le positif, ne pas rester passif, ni se résigner, jamais dénigrer l'autre parent.

Portées et limites du concept

Comme il se doit, pour toute démarche qui se veut scientifique, la théorie de Gardner a été soumise à la critique. C'est d'abord sa terminologie moralisante et victimisante qui a été fustigée. Très attrayante aux yeux des parents et des spécialistes en quête d'explications simples, elle a le tort de ne pas rendre compte de toute la complexité des situations et des nuances qui les caractérisent. Ainsi, en va-t-il notamment du clivage bon parent/mauvais parent qui semble se construire en miroir avec le mécanisme d'aliénation lui-même. Tout se passe comme si à la diabolisation de l'autre parent par le parent aliénant, cette théorie répondait par la diabolisation unilatérale du parent aliénant. On notera, en effet, qu'il est peu question des attitudes parfois dysfonctionnelles du parent aliéné. Hubert Van Gijseghem a commencé par expliquer qu'il existait des situations où des comportements graves de l'un des parents justifiaient pleinement la prise de distance de l'enfant (lire interview). Mais il y a aussi des comportements plus anodins qui peuvent alimenter un éloignement : un parent manifestant une faible affection, une moindre chaleur, une empathie déficiente, se montrant moins apte à communiquer ou à prendre en compte les besoins de son enfant peut aussi contribuer, à son corps défendant, à alimenter le mécanisme d'aliénation. Autres critiques, l'utilisation par les avocats et les tribunaux de cette théorie pour cacher les dysfonctionnements effectifs de certains parents. Affirmer qu'un parent peut opérer un véritable « lavage de cerveau » de son enfant constitue un argument de poids, quand il s'agit de contrer les témoignages portant sur des attitudes inadéquates, voire des maltraitances... Il s'agit donc de manipuler avec précaution et prudence cette méthodologie, les expertises étant là pour garantir l'examen attentif de chaque situation. Mais, depuis Outreau, le doute a envahi les cours de justice sur le sérieux et l'objectivité de ces garanties...

Les travaux réalisés sur le divorce et son impact sur l'enfant ont démontré qu'en la matière, ce qui comptait le plus n'était pas tant la quantité des contacts et leurs modalités, que leur qualité et le style parental déployé à cette occasion. Pour autant, trois facteurs semblent essentiels à la préservation de l'équilibre de l'enfant postérieur à la séparation : l'aggravation ou la régulation du conflit parental, les compétences effectives de chacun des deux parents et la création d'une relation positive entre l'enfant de chacun d'entre eux avec l'enfant. Le concept d'aliénation parentale critiqué, voire honni par les uns, défendu et affiné par les autres, apparaît au final tout à fait fécond pour mieux comprendre ce qui se passe dans certaines familles et construire des stratégies d'intervention pour les professionnels.

Jacques Trémintin

[1] Richard Gardner a identifié huit manifestations symptomatiques chez l'enfant victime d'aliénation parentale :

1 Campagne de dénigrement (diffamation) : l'enfant médite continuellement l'autre parent, dit le haïr et ne plus vouloir le voir.

2 Rationalisations faibles, frivoles, et absurdes : l'enfant donne des prétextes futiles, peu crédibles, ou absurdes pour justifier sa dépréciation du parent aliéné. « Il fait du bruit en mangeant », « Il m'oblige à sortir les poubelles », « Il n'y a jamais de lait pour mes céréales ».

3 Absence d'ambivalence : un parent est adoré par l'enfant, l'autre haï. L'enfant est absolument sûr de lui et sans équivoque. Interrogé, il n'a aucun souvenir d'interaction positive avec le parent aliéné.

4 Phénomène du penseur indépendant (ou du penseur libre). L'enfant aliéné ne reconnaît jamais qu'il a été l'objet d'une influence. « C'est ma décision de ne plus aller chez papa ». Le parent aliénant : « Je veux bien qu'il aille chez son père mais c'est lui qui ne veut pas. Et je vais me battre jusqu'au bout pour que mon enfant soit respecté ».

5 Soutien au parent aliénant : l'enfant prend la défense du parent aliénant dans le conflit, se perçoit comme un soutien au parent gardien, qui serait « persécuté » par le parent aliéné.

6 Absence de culpabilité : l'enfant n'éprouve aucune culpabilité par rapport à la mise à mort du parent aliéné.

7 Présence de scénarios empruntés : l'enfant relate des faits qu'il a manifestement entendu raconter. Il emploie un langage d'adulte emprunté au parent aliénant. À six ans, il dira : « Il a demandé la baisse de la pension alimentaire » ; « Elle m'importune tout le temps » ; ou « Elle viole ma vie privée ».

8 Animosité étendue à l'ensemble du monde du parent aliéné : l'enfant généralise son animosité à l'ensemble du monde du parent aliéné : grands-parents, oncles, cousins, amis,..., mais aussi pays, religion, culture... L'étendue de l'animosité peut même concerner un animal domestique autrefois affectivement investi par l'enfant.

Richard Gardner propose trois niveaux de gravité à cette aliénation parentale :

Un niveau léger: peu des huit symptômes (chez l'enfant) sont présents. Les visites et transitions se passent sans trop de difficultés.

Un niveau modéré: le niveau modéré représente la majorité des cas de d'aliénation parentale. Généralement, les huit symptômes sont présents chez l'enfant, des problèmes se produisant lors des transferts, mais après un certain temps l'enfant retrouve son calme.

Un niveau sévère: à ce stade l'enfant aliéné et le parent aliénant sont fanatiques et liés dans une relation de folie à deux dans laquelle ils partagent des fantaisies paranoïdes à propos du parent aliéné. Les huit symptômes sont également présents chez l'enfant mais avec davantage d'intensité. Les visites sont rendues impossibles par le comportement de l'enfant (peur morbide, provocation, destruction). Le parent aliénant fonctionne sur un mode paranoïde qui, soit se concentre sur le parent aliéné seul, soit constitue son mode de pensée. »

Cet article est disponible sur le site Internet de la revue Lien social à l'adresse :

http://www.lien-social.com/article.php?id_article=72&id_groupe=5